

**SOMMET MONDIAL DES VILLES ET POUVOIRS LOCAUX
SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION
Lyon les 4 et 5 décembre 2003**

Forum 8

Du local au global : gouvernance locale et coopération décentralisée

Contribution du Conseil de développement du Grand Lyon

L'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) suppose un besoin réciproque d'échanger et de partager des connaissances, des points de vue. Il est intéressant d'observer que des mouvements, comme celui des altermondialistes, se sont saisis des TIC pour faciliter les échanges d'expériences et construire des langages communs à l'échelle de la planète.

Sans négliger l'aspect purement commercial qui a son importance, il est essentiel, face à l'envahissement d'offres marchandes en tout genre, que les politiques locales favorisent l'accès démocratique* à ces nouvelles technologies et permettent ainsi des échanges entre collectivités confrontées aux différents problèmes liés au développement.

Le choix d'une politique en matière de ressources intellectuelles a un effet à long terme sur la diffusion de l'information qui a pour but de favoriser l'accès pour tous à la culture et à la connaissance. La volonté de construire une société de l'information dans le cadre de la coopération décentralisée est un enjeu majeur pour la société de demain.

Les NTIC en sont une illustration. En effet, les biens touchant à l'information sont plus faciles à dupliquer et à déployer dans les pays pauvres et à faible infrastructure. Leur création initiale est souvent possible avec peu de ressources, comme l'a démontré avec éclat le développement des logiciels libres. Cela permet à tous les pays, riches ou pauvres, de participer au mouvement mondial de création des richesses immatérielles. La limitation de certaines évolutions techniques (composantes logicielles d'équipements matériels banalisés) permet de suivre ces évolutions sans avoir à renouveler systématiquement des matériels coûteux.

Ce processus, qui a fait ses preuves, est remis en cause. Des tentatives ont actuellement lieu en vue de faire adopter, par le Conseil et le Parlement Européen, l'extension de la brevetabilité aux logiciels, les logiciels libres étant les premiers visés. Cet état de fait serait un obstacle, dans les relations que peuvent nouer les collectivités locales françaises avec des collectivités relevant d'un autre Etat, pour la construction d'une société de l'information respectueuse de cette diversité.

La notion d'intérêt réciproque devrait toujours fonder la relation de partenariat entre collectivité française et collectivité étrangère, guider les choix des actions entreprises qu'elles relèvent de la solidarité internationale, d'enjeux économiques, sociaux ou politiques. Les TIC revêtent un caractère particulier car elles touchent des domaines sensibles comme les échanges culturels et éducatifs, l'enseignement, la formation et la recherche ou encore la gestion locale et le développement économique.

¹ Voir contribution au Portail Citoyen de l'Agglomération Lyonnaise

Aujourd'hui, les collectivités sont reconnues comme des acteurs à part entière de la coopération internationale. Leur ouverture en direction d'un partenariat plus large leur permet d'accroître leur capacité d'intervention mais les oblige, dans le même temps, à plus de rigueur dans la conduite de leurs projets et dans le choix de leurs partenaires. Le Sommet sera peut-être l'occasion de valoriser de telles pratiques.

* Voir contribution au Portail Citoyen de l'agglomération lyonnaise

¹ Voir contribution au Portail Citoyen de l'Agglomération lyonnaise